

**TABLEAU COMPARATIF (PROJET DE LOI ORGANIQUE)**

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la commission en vue de l'examen en séance publique
<p align="center"><b>Projet de loi organique relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>	<p align="center"><b>Projet de loi organique relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>	<p align="center"><b>Projet de loi organique relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>	<p align="center"><b>Projet de loi organique relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>
<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>	<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>	<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>	<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>
<p>Le pouvoir de nomination du Président de la République aux emplois et fonctions dont la liste est annexée à la présente loi organique s'exerce dans les conditions fixées au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.</p>	<p>Le pouvoir de nomination du Président de la République aux emplois et fonctions dont la liste est annexée à la présente loi organique s'exerce dans les conditions fixées au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.</p>	<p>Le pouvoir de nomination du Président de la République aux emplois et fonctions dont la liste est annexée à la présente loi organique s'exerce dans les conditions fixées au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.</p>	<p align="center"><i>(Sans modification)</i></p>
<p align="center">Article 2</p>	<p align="center">Article 2</p>	<p align="center">Article 2</p>	<p align="center">Article 2</p>
<p>Après l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, il est inséré un article 1<sup>er</sup>. – 1 ainsi rédigé :</p>	<p>Après l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, il est inséré un article 1<sup>er</sup>. – 1 ainsi rédigé :</p>	<p align="center"><i>(Pour coordination)</i></p>	<p align="center"><i>(Pour coordination)</i></p>
<p align="center">« Art. 1<sup>er</sup>. – 1. – Dans chaque assemblée parlementaire, la commission permanente compétente pour émettre un avis sur les nominations prononcées en vertu de l'article 56 de la Constitution est la commission chargée des lois constitutionnelles. »</p>	<p align="center">« Art. 1<sup>er</sup>. – 1. – Dans chaque assemblée parlementaire, la commission permanente compétente pour émettre un avis sur les nominations prononcées en vertu de l'article 56 de la Constitution est la commission chargée des lois constitutionnelles. »</p>	<p align="center"><b>Supprimé.</b></p>	<p align="center"><b>Maintien de la suppression.</b></p>
<p align="center">Article 3 <i>(nouveau)</i></p>	<p align="center">Article 3</p>	<p align="center">Article 3</p>	<p align="center">Article 3</p>
<p>L'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958 portant loi organique autorisant exceptionnellement les parlemen-</p>	<p align="center"><b>Supprimé.</b></p>	<p>L'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958 portant loi organique autorisant exceptionnellement les parlemen-</p>	<p align="center"><b>Supprimé.</b></p>

**Texte adopté par  
l'Assemblée nationale en  
première lecture**

—  
taires à déléguer leur droit de  
vote est complété par un ali-  
néa ainsi rédigé :

« Il ne peut y avoir de  
délégation lors d'un scrutin  
destiné à recueillir l'avis de la  
commission permanente  
compétente de chaque as-  
semblée sur une proposition  
de nomination selon la pro-  
cédure prévue au cinquième  
alinéa de l'article 13 de la  
Constitution. »

**Texte adopté par le Sénat  
en première lecture**

—

**Texte adopté par  
l'Assemblée nationale en  
deuxième lecture**

—  
~~taires à déléguer leur droit de  
vote est complété par un ali-  
néa ainsi rédigé :~~

~~« Il ne peut y avoir de  
délégation lors d'un scrutin  
destiné à recueillir l'avis de la  
commission permanente  
compétente de chaque as-  
semblée sur une proposition  
de nomination selon la pro-  
cédure prévue au cinquième  
alinéa de l'article 13 de la  
Constitution. »~~

**Texte adopté par la com-  
mission en vue de l'examen  
en séance publique**

—

## ANNEXE AU PROJET DE LOI ORGANIQUE

Texte adopté par le Sénat en première lecture		Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture		Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique	
Institution, organisme, établissement ou entreprise	Emploi ou fonction	Institution, organisme, établissement ou entreprise	Emploi ou fonction	Institution, organisme, établissement ou entreprise	Emploi ou fonction
Aéroports de Paris	Président-directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur	Président du conseil	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Agence de financement des infrastructures de transport de France	Président du conseil d'administration	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Agence française de développement	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Président du conseil d'administration	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Agence nationale pour la rénovation urbaine	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	

Texte adopté par le Sénat  
en première lecture

Autorité de la concurrence	Président
Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles	Président
Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires	Président
Autorité des marchés financiers	Président
Autorité des normes comptables	Président
Autorité de régulation des activités ferroviaires	Président
Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	Président
Autorité de sûreté nucléaire	Président

Texte adopté par l'Assemblée nationale  
en deuxième lecture

*(Ligne sans modification)*

**Ligne supprimée**

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

Texte adopté par la Commission  
en vue de la séance publique

*(Ligne sans modification)*

**Maintien de la suppression de la ligne.**

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

Texte adopté par le Sénat en première lecture		Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique
Banque de France	Gouverneur	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Caisse des dépôts et consignations	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Centre national d'études spatiales	Président du conseil d'administration	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Centre national de la recherche scientifique	Président	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé	Président	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Commissariat à l'énergie atomique	Administrateur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Commission de régulation de l'énergie	Président du collège	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Commission de la sécurité des consommateurs	Président	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Commission nationale du débat public	Président	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Commission nationale de déontologie de la sécurité	Président	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>

Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique
Commission prévue au dernier alinéa de l'article 25 de la Constitution	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Compagnie nationale du Rhône	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Conseil supérieur de l'audiovisuel	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Contrôleur général des lieux de privation de liberté	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Défenseur des enfants	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Électricité de France	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
La Française des jeux	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
France Télévisions	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Haut conseil des biotechnologies	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Haute autorité de santé	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Institut national de la recherche agronomique	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>

Texte adopté par le Sénat en première lecture		Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique
Institut national de la santé et de la recherche médicale	Président	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Institution nationale publi- que mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail (Pôle emploi)	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Médiateur de la République	Médiateur de la République	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Météo-France	Président-directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Office français de protec- tion des réfugiés et apatrides	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Office national des forêts	Directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Établissement public OSEO	Président du conseil d'administration	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
La Poste	Président du conseil d'administration	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Radio France	Président	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Régie autonome des trans- ports parisiens	Président-directeur général	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Réseau ferré de France	Président du conseil d'administration	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>

**Texte adopté par le Sénat  
en première lecture**

Société en charge de  
l'audiovisuel extérieur de la  
France

Président

Société nationale des che-  
mins de fer français

Président du conseil  
d'administration

Voies navigables de France

Président du conseil  
d'administration

**Texte adopté par l'Assemblée nationale  
en deuxième lecture**

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

**Texte adopté par la Commission  
en vue de la séance publique**

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*

*(Ligne sans modification)*



## TABLEAU COMPARATIF (PROJET DE LOI)

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la commission en vue de l'examen en séance publique
<p align="center"><b>Projet de loi relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>	<p align="center"><b>Projet de loi relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>	<p align="center"><b>Projet de loi relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>	<p align="center"><b>Projet de loi relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution</b></p>
<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>	<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>	<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>	<p align="center">Article 1<sup>er</sup></p>
<p>Les commissions permanentes de chaque assemblée parlementaire compétentes pour émettre un avis sur les nominations aux emplois et fonctions pour lesquels le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce dans les conditions fixées au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution sont celles figurant dans la liste annexée à la présente loi.</p>	<p>Les commissions permanentes de chaque assemblée parlementaire compétentes pour émettre un avis sur les nominations aux emplois et fonctions pour lesquels le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce dans les conditions fixées au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution sont celles figurant dans la liste annexée à la présente loi.</p>	<p>Les commissions permanentes de chaque assemblée parlementaire compétentes pour émettre un avis sur les nominations aux emplois et fonctions pour lesquels le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce dans les conditions fixées au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution sont celles figurant dans la liste annexée à la présente loi.</p>	<p><i>(Sans modification).</i></p>
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
		<p align="center"><i>Article 2 bis A (nouveau)</i></p>	<p align="center"><i>Article 2 bis A</i></p>
		<p>Dans chaque assemblée parlementaire, la commission permanente compétente pour émettre un avis sur les nominations des membres du Conseil constitutionnel, effectuées sur le fondement du premier alinéa de l'article 56 de la Constitution, est la commission chargée des lois constitutionnelles.</p>	<p><i>(Sans modification).</i></p>

**Texte adopté par  
l'Assemblée nationale en  
première lecture**

**Texte adopté par le Sénat  
en première lecture**

**Texte adopté par  
l'Assemblée nationale en  
deuxième lecture**

**Texte adopté par la com-  
mission en vue de l'examen  
en séance publique**

*Article 2 ter (nouveau)*

Dans chaque assemblée parlementaire, la commission permanente compétente pour émettre un avis sur la nomination des personnalités qualifiées membres du Conseil supérieur de la magistrature, effectuée sur le fondement du deuxième alinéa de l'article 65 de la Constitution, est la commission chargée des lois constitutionnelles.

*Article 2 ter*

Dans chaque assemblée parlementaire, la commission permanente compétente pour émettre un avis sur les nominations des personnalités qualifiées membres du Conseil supérieur de la magistrature, effectuées sur le fondement du deuxième alinéa de l'article 65 de la Constitution, est la commission chargée des lois constitutionnelles.

*Article 2 ter*

*(Sans modification).*

## ANNEXE AU PROJET DE LOI

—

Texte adopté par le Sénat en première lecture		Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture		Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique	
Emploi ou fonction	Commission permanente compétente au sein de chaque assemblée	Emploi ou fonction	Commission permanente compétente au sein de chaque assemblée	Emploi ou fonction	Commission permanente compétente au sein de chaque assemblée
Président-directeur général d'Aéroports de Paris	Commission compétente en matière de transports	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Président du conseil de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur	Commission compétente en matière d'enseignement et de recherche	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Président du conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France	Commission compétente en matière de transports	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Directeur général de l'Agence française de développement	Commission compétente en matière de coopération internationale	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Président du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Commission compétente en matière d'environnement	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	
Directeur général de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	Commission compétente en matière d'environnement	<i>(Ligne sans modification)</i>		<i>(Ligne sans modification)</i>	

Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique
Directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine	Commission compétente en matière d'urbanisme	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Autorité de la concurrence	Commission compétente en matière de concurrence	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles	Commission compétente en matière d'assurances	<b>Ligne supprimée</b>
Président de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires	Commission compétente en matière de transports	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Autorité des marchés financiers	Commission compétente en matière d'activités financières	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Autorité des normes comptables	Commission compétente en matière d'activités financières	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires	Commission compétente en matière de transports	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	Commission compétente en matière de postes et de communications électroniques	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Autorité de sûreté nucléaire	Commission compétente en matière d'énergie	<i>(Ligne sans modification)</i>

<b>Texte adopté par le Sénat en première lecture</b>		<b>Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture</b>	<b>Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique</b>
Gouverneur de la Banque de France	Commission compétente en matière monétaire	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations	Commission compétente en matière d'activités financières	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du conseil d'administration du Centre national d'études spatiales	Commission compétente en matière de recherche appliquée	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du Centre national de la recherche scientifique	Commission compétente en matière de recherche	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé	Commission compétente en matière de santé publique	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique	Commission compétente en matière d'énergie	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du collège de la Commission de régulation de l'énergie	Commission compétente en matière d'énergie	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de la Commission de la sécurité des consommateurs	Commission compétente en matière de consommation	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de la Commission nationale du débat public	Commission compétente en matière d'aménagement du territoire	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>

Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique
Président de la Commission nationale de déontologie de la sécurité	Commission compétente en matière de libertés publiques	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de la commission prévue au dernier alinéa de l'article 25 de la Constitution	Commission compétente en matière de lois électorales	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du directoire de la Compagnie nationale du Rhône	Commission compétente en matière d'énergie	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel	Commission compétente en matière d'affaires culturelles	<i>(Ligne sans modification)</i>
Contrôleur général des lieux de privation de liberté	Commission compétente en matière de libertés publiques	<i>(Ligne sans modification)</i>
Défenseur des enfants	Commission compétente en matière de libertés publiques	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président-directeur général d'Électricité de France	Commission compétente en matière d'énergie	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président-directeur général de La Française des jeux	Commission compétente en matière de finances publiques	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de France Télévisions	Commission compétente en matière d'affaires culturelles	<i>(Ligne sans modification)</i>

Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique	
Président du Haut conseil des biotechnologies	Commission compétente en matière d'environnement	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de la Haute autori- té de lutte contre les discrimi- nations et pour l'égalité	Commission compétente en matière de libertés publi- ques	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du collège de la Haute autorité de santé	Commission compétente en matière de santé publique	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Institut natio- nal de la recherche agrono- mique	Commission compétente en matière de recherche appli- quée	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de l'Institut natio- nal de la santé et de la re- cherche médicale	Commission compétente en matière de recherche	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	Commission compétente en matière d'environnement	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Directeur général de l'institution nationale publi- que mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail (Pôle emploi)	Commission compétente en matière d'emploi	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Médiateur de la République	Commission compétente en matière de libertés publiques	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président-directeur général de Météo-France	Commission compétente en matière d'environnement	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>

Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Texte adopté par la Commission en vue de la séance publique
Directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Directeur général de l'Office national des forêts	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du conseil d'administration de l'établissement public OSEO	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du conseil d'administration de La Poste	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de Radio France	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du conseil d'administration de Réseau ferré de France	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>
Président du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français	<i>(Ligne sans modification)</i>	<i>(Ligne sans modification)</i>



**Texte adopté par le Sénat  
en première lecture**

Président du conseil  
d'administration des voies  
navigables de France

Commission compétente en  
matière de transports

**Texte adopté par l'Assemblée nationale  
en deuxième lecture**

Président du conseil  
d'administration de Voies  
navigables de France

Commission compétente en  
matière de transports

**Texte adopté par la Commission  
en vue de la séance publique**

*(Ligne sans modification)*